

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
NOVEMBRE 2013**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE « POUR LA PETITE ENFANCE »**

CINQUIEME AFFECTATION 2013

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »

Programmes HP 42-001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	5
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	7
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	9

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **2 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant de **145 650 €** d'autorisations de programme prélevées sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2013.

Ces opérations relèvent de la politique régionale pour la petite enfance votée par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011 [RAPCR23-11DEL.pdf](#).

EXPOSE DES MOTIFS

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **2 opérations** :

- Programme HP 42 001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance » : **2 opérations** pour un montant affecté de **145 650 €**

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération (page X)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil régional
d'Ile-de-France



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU**

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
POUR LA PETITE ENFANCE
CINQUIEME AFFECTATION 2013

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'action sociale et des familles ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération cadre n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale

VU La délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'approbation de conventions-types et annexe-type à la participation régionale en investissement et en fonctionnement

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2013 ;

VU Le rapport CP 13-817 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ; ;

VU L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1: Dispositif en faveur de la petite enfance

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **145 650 €**.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **145 650 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance », action 142 001 01 « Structures de garde collective pour les jeunes enfants » du budget 2013, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	20/11/2013	N° de rapport :	CP13-817	Budget :	2013
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142001 - Dispositif en faveur de la petite enfance
Action :	14200101 - Structures de garde collective pour les jeunes enfants

Dispositif :	00000679 - Structures d'accueil collectif des jeunes enfants
---------------------	--

Dossier :	12015846 - Création d'un multi-accueil intercommunal de 38 places dont 18 places nouvelles, rue de la Mare à THOIRY (78)		
Bénéficiaire :	P0020351 - SIVU DE LA CRECHE INTERCOMMUNALE DE THOIRY		
Localisation :	THOIRY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
1 279 960,00 € HT	3,52 %	45 000,00 €

Dossier :	12017152 - CREATION D'UNE CRECHE DANS LA ZAC VICTOR HUGO A BAGNEUX (92)		
Bénéficiaire :	R1011 - COMMUNE DE BAGNEUX		
Localisation :	BAGNEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	100 650,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
3 535 000,00 € HT	2,85 %	100 650,00 €

Total sur le dispositif 00000679 - Structures d'accueil collectif des jeunes enfants :	145 650,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142001 - 14200101 :	145 650,00 €
--	--------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12015846
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL DE 38 PLACES DONT 18 PLACES NOUVELLES, RUE DE LA MARE A THOIRY (78)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	1 279 960,00 €	3,52 %	45 000,00 €
	Montant Total de la subvention		45 000,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204142-142001-300
14200101- Structures de garde collective pour les jeunes enfants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIVU DE LA CRECHE INTERCOMMUNALE DE THOIRY
 Adresse administrative : MAIRIE DE THOIRY
78770 THOIRY
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur FRANCOIS MOUTOT, Président

N° SIRET : 20002947800019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Structures d'accueil collectif des jeunes enfants
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'un multi-accueil intercommunal de 38 places dont 18 places nouvelles, rue de la mare Agrad à Thoiry (78).

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2014
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet consiste en la création d'un multi-accueil de 38 places dont 18 places nouvelles créées. La commune de Thoiry disposait jusqu'alors d'une crèche associative compromise à brève échéance. Pour maintenir un service public collectif de garde d'enfants de moins de trois ans, la commune s'est associée avec les communes d' Autouillet, de Goupillieres et de Marcq pour, dans le cadre d'un SIVU, créer une crèche intercommunale.

Description :

Cette opération se fait grace à l'achat en VEFA d'une coque vide et la réalisation de travaux d'aménagement. Cette réalisation s'insère dans un projet de construction plus large de 22 maisons individuelles et de 40 logements collectifs par le maitre d'ouvrage VITRY COOP HABITATION. Le multi-

accueil sera situé au RDC d'un bâtiment de logements collectifs. La gestion du multi-accueil sera confiée au groupe "Crèches de France" dans le cadre d'une DSP.

Moyens mis en œuvre :

liste du personnel :

- Une responsable d'établissement
 - une éducatrice de jeunes enfants
 - une auxiliaire de puériculture
 - 3 aides éducatrices ou aides auxiliaires
- ainsi que l'intervention d'un médecin et d'un psychologue

Intérêt régional :

Le programme des travaux intégrera des procédés favorisant le respect de normes environnementales. Le projet d'un coût prévisionnel de travaux inférieur à 1 M d'euros prévoit de respecter la réglementation de la RT 2012.

Public(s) cible(s) :

Les habitants des communes de Thoiry, d' Autouillet, de Goupillieres et de Marcq

Détail du calcul de la subvention :

Acquisition : base subventionnable = 1 279 960 € / taux d'intervention = 3.52% Soit une subvention de 45 000 €;

Localisation géographique :

- THOIRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition en VEFA	770 960,00	60,23%	REGION ILE DE FRANCE	45 000,00	3,52%
TRAVAUX	450 000,00	35,16%	CAF(EC)	259 000,00	20,24%
HONORAIRES	9 000,00	0,70%	Assemblée Nationale (EC)	50 000,00	3,91%
équipement mobilier (dépenses non éligibles)	50 000,00	3,91%	CG 78 (EC)	261 461,00	20,43%
Total	1 279 960,00	100,00%	FONDS PROPRES	664 499,00	51,92%
			Total	1 279 960,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	9 000,00 €
2014	13 500,00 €
2015	22 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12017152
--

Commission Permanente du 20 novembre 2013

Objet : CREATION D'UNE CRECHE DANS LA ZAC VICTOR HUGO A BAGNEUX (92)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	3 535 000,00 €	2,85 %	100 650,00 €
	Montant Total de la subvention		100 650,00 €

Imputation budgétaire : 904-42-204142-142001-300
14200101- Structures de garde collective pour les jeunes enfants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAGNEUX
 Adresse administrative : 57 AVENUE HENRI RAVERA
 92220 BAGNEUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marie-Hélène AMIABLE, Députée-maire

N° SIRET : 21920007800216

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Structures d'accueil collectif des jeunes enfants
 Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création d'une crèche dans la ZAC Victor-Hugo à Bagneux (92).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'opération porte sur la création d'une crèche de 90 places dans la ZAC Victor Hugo et s'inscrit dans la programmation d'équipements publics décidée par la ville de Bagneux dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier Victor Hugo. La construction sera menée par la SEMABA (SEM Agir pour Bagneux) dans le cadre d'une concession d'aménagement signée par la Commune de Bagneux, l'équipement Petite Enfance étant un bien de retour dont le financement est assuré par la commune. Une structure existante de 60 places sera installée dans les bâtiments neufs associée à l'ouverture de 30 places supplémentaires.
 La crèche sera installée en RDC et R+1 d'un immeuble de logements

Moyens mis en œuvre :

La crèche sera constituée de deux unités de 45 unités.

Pour chaque unité la liste du personnel sera la suivante :

- 1 directrice adjointe
- 7 auxiliaires de puériculture
- 1 auxiliaire de puériculture volante
- 3 CAP petite enfance ou équivalent
- 2 éducatrices de jeunes enfants
- 2 agents d'entretien

Personnel mutualisé pour les deux unités :

- 1 directrice infirmière-puériculture cadre de santé
- 1 agent administratif
- 1 lingère
- 2 personnels de restauration

Intérêt régional :

Le programme des travaux intégrera des procédés favorisant le respect de normes environnementales permettant l'obtention de la certification selon le référentiel MINERGIE Passif (respect de la performance énergétique d'un bâtiment passif) bâtiment passif) et du référentiel "Bâtiment Energie Environnement +" (BEE+) délivré par l'organisme de Certification "Prestaterra" équivalent à la certification de performance environnementale de type NF Bâtiment Tertiaire HQE.

Public(s) cible(s) :

Les habitants de Bagneux

Détail du calcul de la subvention :

La ville s'engage à offrir un accueil spécifique de 30 places pour les enfants de famille mono-parentale ou en réinsertion professionnelle et 2 places pour les enfants porteurs de handicap au total pour la structure de 90 places . La Région IDF intervenant uniquement sur les 30 places créées, un ratio a été calculé qui définit un financement majoré de 11 places. Le financement de ces 11 places est donc calculé sur un cout majoré de 4 000 euros la place, en application de la délibération 23-11 du 7 avril 2011.

charge foncière/ Travaux/Honoraires : base subventionnable = 3 535 000€ / taux d'intervention = 2,85% (dont majoration de 10 % au titre des « corrections des inégalités sociales et territoriales) soit une subvention de 100 650 €.

nb : Frais de certification : 0€ la certification étant prise en charge par l'aménageur "la SEMABA"

Localisation géographique :

- BAGNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Foncier	150 000,00	4,24%
HONORAIRES	284 300,00	8,04%
Conduite d'opération	131 700,00	3,73%
TRAVAUX	2 634 000,00	74,51%
équipements (dépenses non éligibles)	335 000,00	9,48%
Total	3 535 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional Ile de France	100 650,00	2,85%
CG92 (EC)	736 000,00	20,82%
CAF (EC)	780 000,00	22,07%
FONDS PROPRES	1 918 350,00	54,27%
Total	3 535 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2013	5 233,00 €
2014	20 130,00 €
2015	25 162,00 €
2016	20 130,00 €
2017	30 195,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2010	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 520,00 €
2010	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	8 000,00 €
2011	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	373 926,00 €
2011	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 520,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2012	ASQS - Contractualisation avec les territoires d'intervention régionale	18 520,00 €
2012	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	30 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	9 000,00 €
2013	Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	307 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	10 200,00 €
	Montant total	803 186,00 €